

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-419 :

Portant réglementation du stationnement

2 ruelle de la Sauzaie

Pour stationner un véhicule de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

BC MCCM

45 RUE DES VERGERS

17139 DOMPIERRE SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour stationner un véhicule de chantier des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé 2 ruelle de la Sauzaie.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 3 novembre 2025 à 8h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 2 ruelle de la Sauzaie au droit du chantier, pour stationner un véhicule de chantier par l'entreprise « BC MCCM ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés Par l'entreprise « BC MCCM ».

ARTICLE 3 : Toute intervention devra être impérativement communiquée sous format écrit par voie postale par l'entreprise « BC MCCM » aux riverains du secteur concernés par les travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- BC MCCM.

Fait à La Flotte, le 27 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

